

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 23 mai 2011 modifiant l'arrêté du 19 février 2010 portant nomination des membres de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière autres que les membres de droit

NOR : ETSH1130394A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4241-5, L. 4241-7, L. 4241-13, L. 4241-14 et D. 4241-22 ;

Vu l'arrêté du 19 février 2010 portant nomination des membres de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière autres que les membres de droit,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Fatima DADOUNE, représentant la Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux CFDT, est nommée membre titulaire à la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, en remplacement de M. Mustapha HOUARI, pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Mme Sophie ROUZAUD, représentant la Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux CFDT, est nommée membre suppléant à la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, en remplacement de Mme Fatima DADOUNE, pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Article 2

Mme Marylène GUINARD, représentant la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, est nommée membre suppléant à la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, en remplacement de M. Christian BLANC, pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Article 3

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 23 mai 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice générale
de l'offre de soins et du chef de service :
*Le sous-directeur des ressources humaines
du système de santé,*
R. LE MOIGN